

COMMUNE DE SAINT MARTIN DE L'IF

compte-rendu du conseil municipal du 2 avril 2019

Nombre de Conseillers en exercice :	41
Nombre de Conseillers présents :	28
Nombre de Conseillers votants :	28+ 2 Procurations
Date de convocation :	le 25 mars 2019
Date d'affichage :	le 25 mars 2019

L'an deux mille dix neuf, le deux avril, à vingt heures trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal, légalement convoqués, à la salle de la mairie, se sont réunis sous la présidence de Sylvain GARAND, maire.

Etaient présents :

M GARAND Sylvain maire de Saint Martin de l'If - maire délégué de Fréville,
M ACHER Christophe 1^{er} adjoint de Saint Martin de l'If - maire délégué de Betteville,
M CLECH Jean-Pierre maire délégué de La Folletière,
M DUBOST Rémi maire délégué de Mont de l'If,
M BROCHET Didier 3^{ème} adjoint de la commune déléguée de Fréville,
M DUMONTIER Jean-François 1^{er} adjoint de la commune déléguée de Betteville,
M LEBESNE Daniel 1^{er} adjoint délégué de la commune de la Folletière
MME LHERNAULT Martine 1^{er} adjoint délégué de la commune de Mont de l'If,
M VERDIERE Jean-Jacques 1^{er} adjoint de la commune déléguée de Fréville,
MME VIRVAUX Nadine 2^{ème} adjoint de la commune déléguée de Fréville,
M BARE Alain, MME CANTREL Anita, MME DEBRAY Chantal, M DOUCET Jean-Marc, M DOUVILLE Olivier,
M FREMONT Frank, M GAMARD Jean-Marie, M HAAS François, M KACZMARCZYK Alexandre, M LAVICE Alexis,
M LECOURT Dominique, M LOISEL Laurent, MME LOZAY Stéphanie, M MALANDAIN Thierry, M MOTTET Mickaël, MME PADE Véronique, MME SILLIARD Marie-Cécile, M TURPIN Jérémie, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés :

MME NORDET Sandrine 2^{ème} adjoint de la commune déléguée de Betteville,
MME PONSAR Valérie 4^{ème} adjoint de la commune déléguée de Fréville,

M AGASSE Cyril, M AUBERVILLE Jean-Marie, MME AUCLAIR Jeanine, M COLANGE Stéphane, MME DE SUTTER Chantal, MME DUTOT Bérengère, M LEFEBVRE Dominique, M LEVASSEUR Eric, MME MARCHAND Sarah, M SENARD Dominique, M VIGER Joël.

Procurations :

-Mme Sandrine NORDET donne procuration à Mme CANTREL.
-Mme Valérie PONSAR donne procuration à Sylvain GARAND.

Madame Martine LHERNAULT est élue secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal du 8 mars 2019,
- cabinet médical, avenant assurance,
- cabinet médical, loyers,
- Attributions de compensation 2019,
- Vote des taxes locales,
- Demande d'adhésion 2019 : mission locale,
- Comptes administratifs budget principal et budgets annexes (CCAS, Ferme de Brunville, Espace commercial, Voirie),
- Approbation des comptes de gestions 2018, budget principal et budgets annexes (CCAS, Ferme de Brunville, Espace commercial, Voirie),
- Affectation des résultats, budget principal et budgets annexes (CCAS, Ferme de Brunville, Espace commercial, Voirie),
- Budget primitif 2019 budgets annexes (CCAS, Ferme de Brunville, Voirie),
- Questions diverses.

Monsieur le Maire propose d'ajouter 4 points à l'ordre du jour :

- Délibération PLUI,
- Participation transports scolaires,
- Recrutement d'un architecte, local SIVOM et VOIRIE,
- Validation du fichier livrable de la Poste.

Monsieur le Maire propose de supprimer 1 point à l'ordre du jour :

- cabinet médical, avenant assurance,

Le conseil valide à l'unanimité des membres présents, l'ajout des quatre points et la suppression du point n°2.

1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal du 8 mars 2019.

Monsieur le maire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion en date du 8 mars 2019, envoyé par mail ou par voie postale aux conseillers municipaux.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à 29 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention, d'adopter le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 8 mars 2019.

2. cabinet médical : loyers

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de la réception des travaux concernant le cabinet médical. Il leur propose d'établir le montant mensuel du loyer pour permettre l'installation des locataires.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité de valider le montant du loyer comme suit :

- Le montant du loyer mensuel pour une cellule sera de 400€00 hors charges soit un montant annuel de 4800€00,
- Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer tous les documents se référant à cette affaire (baux etc...)
- Le conseil municipal charge monsieur le maire de toutes les démarches administratives et financières liées à ce dossier.

3. attribution de compensation 2019

Monsieur le maire donne lecture de la notification transmise par la communauté de Communes de la région d'Yvetot concernant les attributions de compensation 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'approuver l'adoption de la délibération prise en conseil communautaire le 7 mars 2019 relative aux attributions de compensation 2019, approuve le montant de 50 635.39€ et charge monsieur le maire de toutes les démarches relatives à ce dossier.

4. vote des taxes locales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de voter les taux des taxes directes locales au budget primitif 2019 de la manière suivante :

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués par	Produit voté par le C.M.
		Décision du CM	
Habitation	1 103 000 €	18.00	198 540 €
Foncier bâti	782 200 €	23.18	181 314 €
Foncier non bâti	114 700 €	32.00	36 704 €
TOTAL			416 558 €

5. demande d'adhésion mission locale

Monsieur le maire fait part de la proposition d'adhésion de la mission locale Caux Seine Austreberthe pour l'année 2019 d'un montant de 1770€00. Il rappelle que le montant alloué par la commune de Saint Martin de l'If en 2018 était de 400 €.

Après délibération, les membres du conseil municipal à 26 voix pour, 3 voix contre, et 1abstention décident de valider un montant de subvention de 1000€00.

- Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer tous les documents se réfèrent à cette affaire.
- Le conseil municipal charge monsieur le maire de toutes les démarches administratives et financières liées à ce dossier.

6. Vote du compte administratif 2018 budget principal commune de Saint Martin de l'If

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Rémi DUBOST, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par monsieur Sylvain Garand maire de Saint Martin de l'If, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer respectivement ainsi :

CA		Dépenses €	Recettes €
réalisations de l'exercice 2018	Fonctionnement	1 245 617.87	1 427 787.70
	Investissement	656 122.12	1 113 737.10
reports de l'exercice 2017	Fonctionnement 002		46 053.06
	Investissement 001		290 030.64

Total réalisations+ reports	1 901 739.99	2 877 608.50
------------------------------------	--------------	--------------

restes à réaliser à reporter en 2019	Fonctionnement		
	Investissement	1 180 536.59	567 118.00
	Total restes à réaliser/ 2019		

Résultat cumulé	Fonctionnement	1 245 617.87	1 473 840.76
	Investissement	1 836 658.71	1 970 885.74
	TOTAL CUMULE	3 082 276.58	3 444 726.50
	RESULTAT GLOBAL		+362 449.92

Résultat investissement 2017 : résultat 2017 soit 30 137.48+ réintégration trésorerie siaepa 259 893.16€

- Constata les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Voté et arrêté, à l'unanimité des membres présents, les résultats définitifs tels que énumérés ci-dessus.

7. Vote du compte administratif 2018 budget Espace commercial

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Rémi Dubost, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par monsieur Sylvain Garand maire de Saint Martin de l'If, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer respectivement ainsi :

ESPACE COMMERCIAL	CA	Dépenses €	Recettes €
réalisations de l'exercice 2018	Fonctionnement	6194.91	10379.38
	Investissement	6226.37	8119.67
reports de l'exercice 2017	Fonctionnement 002	00	2605.84
	Investissement 001	6885.64	

Total réalisations+ reports	19 306.92	21 104.89
------------------------------------	-----------	-----------

restes à réaliser à reporter en 2019	Fonctionnement	00	00
	Investissement	120 700.00	120 700.00
	Total restes à réaliser 2019	120 700.00	120 700.00

Résultat cumulé	Fonctionnement	6194.91	12 985.22
	Investissement	133 182.01	128 819.67
	TOTAL CUMULE	140 006.92	141 804.89
	RESULTAT GLOBAL		+1797.97

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Voté et arrêté, à l'unanimité des membres présents, les résultats définitifs tels que énumérés ci-dessus.

8. Vote du compte administratif 2018 : budget Ferme de Brunville

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Rémi Dubost, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par monsieur Sylvain Garand maire de Saint Martin de l'If, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer respectivement ainsi :

FERME DEBRUNVILLE	CA	Dépenses €	Recettes €
réalisations de l'exercice 2018	Fonctionnement	392.67	3249.74
	Investissement	00	00
reports de l'exercice 2017	Fonctionnement 002	00	7878.81
	Investissement 001	00	00

Total réalisations+ reports	362.67	11 128.55
------------------------------------	--------	-----------

restes à réaliser à reporter en 2019	Fonctionnement	00	00
	Investissement	00	00

	Total restes à réaliser/ 2018	00	00
--	--	----	----

Résultat cumulé	Fonctionnement	392.67	11 128.55
	Investissement	00	00
	TOTAL CUMULE	392.67	11128.55
	RESULTAT GLOBAL		+10 735.88

-Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

-Voté et arrêté, à l'unanimité des membres présents, les résultats définitifs tels que énumérés ci-dessus.

9 Vote du compte administratif 2018 budget annexe Voirie

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Rémi Dubost, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par monsieur Sylvain Garand maire de Saint Martin de l'if, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer respectivement ainsi :

VOIRIE	CA	Dépenses €	Recettes €
réalisations de l'exercice 2018	Fonctionnement	295 966.70	286 194.09
	Investissement	00	00
reports de l'exercice 2017	Fonctionnement 002	00	5868.86
	Investissement 001	00	00

Total réalisations+ reports	295 966.70	292 062.95
------------------------------------	------------	------------

restes à réaliser à reporter en 2019	Fonctionnement	00	00
	Investissement	00	00
	Total restes à réaliser 2018	00	00

Résultat cumulé	Fonctionnement	295966.70	292 062.95
	Investissement	00	00
	TOTAL CUMULE	295966.70	292 062.95
	RESULTAT GLOBAL	-3903.75	

-Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

-Voté et arrêté, à l'unanimité des membres présents, les résultats définitifs tels que énumérés ci-dessus.

10. Vote du compte de gestion 2018 : budget principal.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de monsieur Sylvain Garand, après s'être fait présenter le budget primitif principal de la commune de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de

gestion dressés par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif principal de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé de la commune de Saint Martin de l'If, pour l'exercice 2018 par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

11. Vote du compte de gestion 2018 : budget annexe espace commercial,

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Sylvain Garand, après s'être fait présenter le budget primitif annexe de l'espace commercial de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif annexe de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, l'unanimité, que le compte de gestion du budget annexe « espace commercial » dressé, pour l'exercice 2018 par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

12 Vote du compte de gestion 2018 : budget annexe la ferme de Brunville,

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Sylvain Garand, après s'être fait présenter le budget primitif annexe de « la Ferme de Brunville » de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif annexe de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget annexe « la Ferme de Brunville » dressé, pour l'exercice 2018 par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

13. Vote du compte de gestion 2018 budget annexe voirie

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Sylvain Garand, après s'être fait présenter le budget primitif annexe voirie de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif annexe de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget annexe voirie dressé, pour l'exercice 2018 par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

14. Affectation du résultat du compte administratif 2018 budget principal au budget primitif principal 2019.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Sylvain Garand, maire, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de **228 222.89 €**
- un déficit de **0.00 €**

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 182 169.83 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 46 053.06 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 228 222.89 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement +747 645.62 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement -613 418.59 €

Besoin de financement F =D+E 0 €

AFFECTATION = C =G+H 228 222.89 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 0 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002

228 222.89 €

15. Affectation du résultat du compte administratif 2018 budget annexe Espace Commercial au budget annexe primitif 2019 Espace Commercial.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Sylvain Garand, maire, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de **6790.31 €**

- un déficit de 0.00 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 4184.47 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 2605.84 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 6790.31 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

-4992.34 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement

-0.00€

Besoin de financement F

=D+E

-4992.34 €

AFFECTATION = C

=G+H

6790.31 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

4992.34 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002

1797.97 €

16: Affectation du résultat du compte administratif 2018 budget annexe Ferme de Brunville au budget annexe primitif 2019 Ferme de Brunville.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Sylvain Garand, maire, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de **10 735.88 €**

- un déficit de 0.00 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 2857.07 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 7878.81 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)		10 735.88 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		0.00 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>		0.00 €
Besoin de financement F	=D+E	0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H	10 735.88 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		0.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002		10 735.88 €

17 : Affectation du résultat du compte administratif 2018 budget annexe Voirie au budget annexe primitif 2019 Voirie.
--

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Sylvain Garand, maire, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de 0.00 €
- un déficit de -3903.75 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		-9772.61 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		5868.86 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		-3903.75 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		0.00 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		0.00 €
Besoin de financement F	=D+E	0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H	0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		0.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		0.00 €
Déficit reporté D 002		3903.75 €

18 : Vote du budget annexe « Ferme de Brunville » 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, a adopté, à l'unanimité, le budget primitif annexe 2019 « Ferme de Brunville » présenté par le maire. La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et

en dépenses à la somme de 14 035.88 € et la section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 7450.00 €.

19 : Vote du budget annexe « Voirie » 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, a adopté, à l'unanimité, le budget primitif annexe 2019 « Voirie » présenté par le maire. La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 313 061.40 €.

Questions diverses

- Un radar pédagogique va être installé pour une période de 2 mois, à compter du mois de mai sur la rue de Duclair pour sécuriser la route et le lotissement.
- Monsieur le Maire explique que la clôture qui entoure le pylône a été endommagée par la tempête. Des frais de réparation sont à prévoir à hauteur de 1000€.
- Certains membres du conseil municipal demandent si des travaux d'aménagement de la voirie sont prévus pour réhabiliter le trottoir qui part du PMU pour rejoindre le nouveau cabinet médical. Monsieur le Maire explique que le coût financier est trop important pour l'inscrire au budget primitif 2019 mais qu'un projet de restructuration pourra être envisagé.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 23h20